

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 mars 2023

Le mercredi 15 mars 2023 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : BENGOCHEA JM - ERRANDONEA M - GARAT MM - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - PASCOUAU C - UHARRIZ JP -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : BREHERET D à LARRE JM - CANO L à MASSONDE M - LADEUIX JM à SANSBERRO T -

**ABSENTS et EXCUSÉS** : ECHEVERRIA D -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : GARAT Marie Michelle

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Adhésion au service commune d'adressage de la CAPB
- 5 - Extension de réseau BT pour alimentation propriété Mme HIRIART Céline
- 6 - Vente maison au lotissement communal Etxetoa 4
- 7 - Fixation durée amortissement compte 204421

#### 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne GARAT Marie Michelle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

#### 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

#### 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

<b>N° / Année</b>	<b>Date décision</b>	<b>Imput</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Objet</b>
2022012	12/12/2022	2315	Eurl Bengoechea 1435, chemin de Zuraidegarai 64250 SOURAIDE	90 781.80	Réalisation du parking de la crèche
2022013	17/12/2022	615232	Etpm 160, impase Jaizkibel, Zone de Planuya 64200	1 817.40	Remplacement mât et lampadaire accidenté Rue Andurandegi
2022014	24/12/2023	2313	Sarl Pascal Doyharcabal 200, Zubizabaletako bidea 64250 Espelette	16 356.41	Salle Uhaldea : Wc, Wc Pmr, climatisation
2022015	24/12/2022	2313	Enedis DR Pyrénées Landes BP104 64101 Bayonne Cedex	4 644.62	Branchement électrique : Maison Ttipienea 10 rue principale
2023001	06/01/2023	615221	Epb 584 ZA de Lizardia 64310 Saint-Pée-sur-Nivelle	591.95	Mairie : Pose d'un défibrillateur
2023002	20/01/2023	6236	Livreliure ZA Ordokia 64250 Itxassou	375.00	Reliure 3 registres état civil 1/2 cuir de 2011 à 2020
2023003	13/02/2023	2313	Euskadi-Eko, Elurti, 4 rue du Jara 64220	2 070.00	Rénovation du trinquet - Mission coordination en matière de sécurité et
2023004	14/02/2023	752	Saint-Martin Benoît, 7 rue principale 64250 SOURAIDE		Bail de Fermage communal - Mutation de bail en cours de Saint-Martin Maritchu à Saint-Martin Benoît

#### **4 - Adhésion au service commune d'adressage de la CAPB**

Monsieur le maire présente le projet de convention pour la mise en place d'un service commun mutualisé d'accompagnement à la mise à jour des adresses avec la CAPB afin de respecter la loi qui impose à chaque commune l'alimentation de la "base adresse nationale";

Elle prévoit notamment la mise à disposition de moyens humains pour l'expertise méthodologique, technique, la formation, l'assistance technique, la coordination du projet entre les acteurs mais aussi du progiciel pour opérer cette gestion.

Le coût pour la collectivité s'élève à 500 € par an.

Voté à l'unanimité.

#### **5 - Extension de réseau BT pour alimentation propriété Mme HIRIART Céline**

Monsieur le maire présente le projet d'extension du réseau électrique basse tension pour l'alimentation de la propriété de Mme Hiriart Céline.

Le coût total de cette extension s'élève à 22 476.22 € et le reste à charge pour la commune s'élève à 4483.25 €; S'agissant d'une extension à vocation économique, le reste à charge peut être mis à la charge du demandeur par le biais d'un engagement de versement du demandeur d'ores et déjà signé par le demandeur pour un montant de 4 483.25 €.

Le coût résiduel pour la commune sera donc nul.

Voté à l'unanimité.

#### **6 - Vente maison au lotissement communal Etxetoa 4**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu en date du 28 janvier 2023 par lequel les propriétaires de la maison située au 540 chemin d'Errebi sur la parcelle ZH 334 nous font savoir qu'un compromis de vente a été signé au prix de 631 000 € (hors frais d'acte) pour la vente du dit bien.

Ce bien a été édifié sur un terrain dépendant du lotissement Etxetoa 4 qui avait été vendu par acte notarié en date du 25 février 2011 par la commune aux présents vendeurs . L'acte de vente comprenait une condition particulière relative à la sortie du bien du patrimoine de l'acquéreur s'imposant pendant 20 années suivant la date de leur acquisition et notamment l'obligation de prévenir la commune de Souraïde par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant les conditions de l'opération et le nom de l'acquéreur éventuel.

La commune dispose dès lors d'un délai de deux mois courant à compter de la réception de ces informations pour faire connaître aux vendeurs par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention d'acquérir le bien dans les conditions financières déterminées dans l'acte de vente (prix de revient actualisé).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a jamais eu jusqu'à maintenant d'usage du droit de préférence et qu'il ne voit pas la commune rentrer dans cette opération et assurer un tel portage. Par ailleurs, les bailleurs sociaux appliquent des délais généralement fixés à 10 ans et pas à 20 ans.

Il propose donc de renoncer à l'acquisition du bien aux conditions ci-dessus indiquées et précise que le droit de préférence stipulé dans l'acte du 25 février 2011 pour cette vente ne s'appliquera que pour la première vente par les acquéreurs initiaux du terrain à bâtir du lotissement Etxetoa 4 mais ne s'appliquera pas sur les ventes ou mutations futures de ce bien.

Adopté à l'unanimité.

**7 - Fixation durée amortissement compte 204421**

Monsieur le Maire indique que le trésor public a demandé à la commune d'amortir une subvention d'équipement figurant à l'actif du compte 204421 pour un montant de 5 145.44 €. Compte tenu du montant, il propose de fixer la durée de l'amortissement à 1 an.

Voté à l'unanimité.

**N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.  
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance  
GARAT Marie Michelle

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM -

ERRANDONEA M -

GARAT MM -

JORAJURIA M -

LARRE JM -

LARRECHEA O

-

MASSONDE M -

OTONDO P -

PASCOU AU C -

UHARRIZ JP -